

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 86

Le Journal municipal de la commune
novembre 2016



Retour sur les 40 ans
du conservatoire
du littoral en p17

Équitation :
Les castines sont
des championnes !
découvrez leurs
exploits en p14

www.villedesaintcastleguildo.fr

**SIGNATURE DE LA CHARTE DES
ASSOCIATIONS le ven. 9 déc. à
la salle d'Armor à 20h → p2**

► **Radio crochet :** Samedi 26
novembre 2016 - 20h - Salle
d'Armor - Bd de la Mer
+ d'infos en p 22

► **Cérémonie du 11 novembre**
Vendredi 11 novembre 2016 à
partir de 11h aux monuments
aux morts de St-Cast Le Guildo
+ d'infos en p 4



ÉDITO

Une charte pour accompagner et développer le dynamisme associatif



Vendredi 9 décembre 2016, les représentants du tissu associatif de la commune sont invités à signer une charte d'engagement réciproque entre la collectivité et les associations.

Pourquoi une charte régissant les relations entre la mairie et les associations ?

La charte de la vie associative permet de définir les engagements réciproques et responsables de chaque partie et réaffirme les valeurs auxquelles elles sont conjointement attachées.

À Saint-Cast-le-Guildo, près de 90 associations œuvrent au quotidien dans les domaines les plus variés : la culture, le sport, le social et le caritatif, les loisirs, la mer, l'environnement. La vie associative locale participe grandement au rayonnement de la ville.

Il est donc important de fixer ce partenariat municipal, de le rendre lisible, pour les responsables associatifs mais aussi pour l'ensemble des habitants de notre commune.

Comment la charte a-t-elle été rédigée ?

En janvier dernier, la municipalité a proposé à l'ensemble des associations de la commune de participer à un groupe de travail pour élaborer une charte.

Ce document a été composé collectivement au cours de plusieurs réunions de travail de février à juin, menées avec les représentants d'associations.

Les agents de la ville ont participé à ce groupe de travail de manière ponctuelle selon leurs spécialités (salles, finances, matériel de festivités).

Nous remercions vivement tous les participants qui ont accepté de le pérenniser au sein du Comité Communal de la Vie Associative (CCVA) désormais institué.

Le travail ne s'est pas arrêté à l'écriture de la charte mais s'est attaché également au « dépeussierage » des règlements des salles municipales, les documents de demandes d'aide financière et les modalités de prêt du matériel communal. Le 12 octobre dernier, le CCVA s'est réuni et travaillé sur l'élaboration d'un futur règlement du forum des associations.

Quel rôle pour le Comité Communal de la Vie Associative ?

C'est une assemblée qui a pour vocation d'être une représentation permanente du mouvement associatif.

Cette instance a pour objet de valoriser la vie associative locale et les bénévoles qui y œuvrent, et de favoriser

le développement des associations et de leurs projets comme vecteur du développement local de la commune.

Il s'agit d'une instance d'échanges, de dialogue, de concertation, de développement et de promotion de la vie associative. Le CCVA se voit confier un rôle consultatif, force de proposition.

On peut définir les missions du CCVA comme suit : être une interface collective de discussion et de dialogue entre les associations et la municipalité. Favoriser la dynamique et la solidarité inter-associative, encourager la mutualisation des moyens et des énergies des associations. Faire en sorte que les associations communales soient mieux connues, à la fois entre elles mais aussi par le public et la municipalité.

Lors de la réunion du 12 octobre un groupe de travail a été constitué dans le but de mener une réflexion sur « Comment générer davantage d'adhésions et développer le bénévolat au sein des associations ? »

Et si on ne signe pas la charte ?

Chaque association est libre d'approuver les termes de la Charte, mais seuls les signataires pourront bénéficier suivant les critères établis, des aides et services de la Ville de Saint-Cast Le Guildo.

Pour conclure

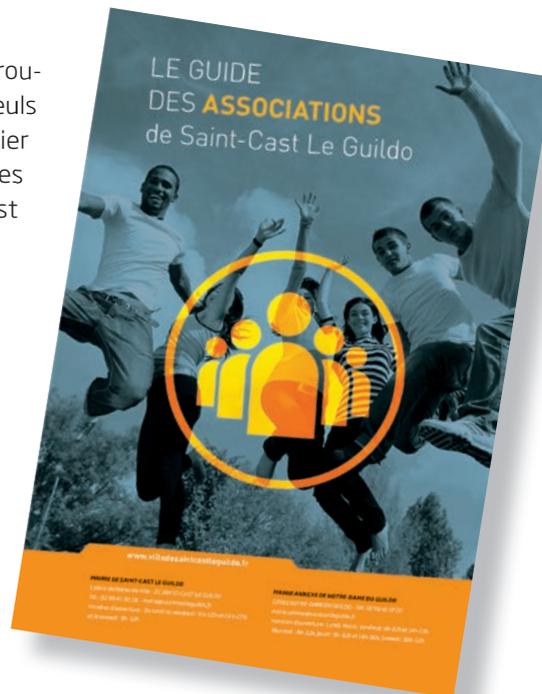
Imaginez quelques instants une commune comme la nôtre où les associations, toutes les associations, seraient inexistantes... Notre territoire communal serait un dortoir, un endroit agonisant où chacun vivrait replié sur soi-même. Ce serait un lieu où les mots de « solidarité », « convivialité », « dialogue », « échange », seraient vides de sens.

Le rôle social et économique des associations tient à leur dynamisme ; il tient aussi, sans aucun doute, à l'engagement même des bénévoles. S'engager dans une association à but non lucratif, c'est pleinement un engagement citoyen. S'engager dans une association, c'est choisir de participer à la vie de la cité.

Le combat pour la reconnaissance mais aussi et surtout pour la valorisation de l'activité des bénévoles doit donc continuer. On compte aujourd'hui en France entre 10 et 12 millions de bénévoles et plus d'1,6 millions de salariés qui oeuvrent dans plus d'un million d'associations.

Cette particularité française résulte de notre histoire et nous pouvons en être fiers car elle est à l'origine de la richesse de notre tissu associatif.

Cette charte et le Comité Communal de la Vie Associative permettront un dialogue qui maintiendra le dynamisme et le développement de la vie associative.



Olivier COJEAN
Adjoint au Maire

> Édito	p 2
> Les infos de la Mairie	p 4
> Les échos du conseil municipal du	p 6
> Portrait : Un castin rêve de faire le Mont-Blanc	p 12
> Portrait : Équitation : les castines sont des championnes	p 14
> Portrait : une nouvelle entreprise : Savondou	p 15
> Le site internet fête sa première bougie	p 16
> Environnement	p 17
> Infos pratiques	p 18
> Grand Quizz 2016	p 19
> État Civil	p 20
> Permis de construire	p 20
> Vie des associations	p 21
> Animations à venir	p 22
> Cinéma EDEN	p 24

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h
et le samedi : 9h -12h

Mairie annexe

de Notre-Dame du Guildo
22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél. : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :
9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Gilles BLANCHET
Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Services de la Mairie
Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Cocktail Graphic
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 09 72 57 77 92
www.cocktail-graphic.com

Impression et façonnage :

TPI - L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr

LES INFOS de la Mairie

▼ COMMÉMORATION

Le nom de Pierre-Marie Rouault inscrit sur le monument aux morts de Notre Dame du Guildo

L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) par un courrier du 4 avril 2016 confirme l'autorisation d'inscription sur le monument aux morts de M. Pierre Marie Rouault.

M. Rouault, décédé le 8 avril 1921, à Notre Dame du Guildo, viendra rejoindre la liste des nombreux guildo-céens déjà inscrits sur le monument

aux morts de la commune. La loi rappelle : "La motion mort pour la France ayant été portée sur son acte de décès, dans les conditions prévues par la loi des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. L'inscription du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation est obligatoire".

C'est à la demande de ses descendants, les familles Rouault, Gouret, Ménard et ses petits-neveux représentés par les familles Bourdais et Founel encore nombreux à vivre à St Cast le Guildo que cet oubli de l'histoire sera réparé lors de la prochaine commémoration du 11 novembre.

Pierre Marie Rouault, fils de laboureur est né le 27 mai 1878 à St Denoual. Ses parents s'installent à la ferme du Val à ND du Guildo quand il a 4 ans.

Le 16 septembre 1899, il incorpore le 2^e régiment d'infanterie pour y accomplir son service militaire comme soldat de deuxième classe. Il en sera libéré le 20 septembre 1902.

Il se marie le 29 juillet 1907 à Créhen avec Rosalie Charlot (née le 4 février 1878 et décé-

dée le 22 novembre 1970). De cette union naissent cinq enfants. Quatre survivront : Pierre (20 février 1910), François



(2 mai 1912), Marie-Madeleine (9 mai 1915) et Caroline (4 septembre 1918).

Mobilisé le 1^{er} août 1914, Pierre Rouault va connaître les cinq années de conflit sous les drapeaux.

Pierre a 37 ans lorsqu'il intègre le 35^e régiment Territorial d'Infanterie le 22 septembre 1915. Les régiments territoriaux sont initialement prévus pour assurer un service de garde et de police dans les gares, les villes, les frontières, sur les voies de communication à l'occupation et à la défense des forts, des ponts et autres lieux sensibles.

Pierre Marie Rouault est proposé pour la réforme temporaire par la commission de réforme de St Brieuc le 5 juillet 1918 pour « séquelles de mal de Pott contractée au front (forme de tuberculose) en voie de guérison, l'état général est jugé bon.

Pourtant, le 8 avril 1921, Pierre s'éteint après avoir connu d'atroces souffrances dues à la maladie de Pott.

Il sera reconnu "mort pour la France" le 10 mars 1940.

Justice est enfin rendue à Pierre Marie

Rouault par la notification de son nom sur le monument aux morts de Notre Dame du Guildo, d'autant plus que c'est lui-même qui, quelques mois après sa démobilisation est allé chercher les blocs de granit, nécessaires à l'édification de ce monument avec son cheval et sa charrette.

Cérémonie patriotique de la signature de l'Armistice de la Guerre 1914-1918

Vendredi

11 novembre 2016

> à 11 H au monument aux morts de Saint-Cast - Place Beaucorps

> à 11h30 au monument aux morts du Guildo - près de l'église

Un hommage sera rendu à Pierre-Marie ROUAULT pour l'inscription de son nom sur le Monument aux Morts
Vin d'honneur à la mairie annexe du Guildo



▼ PATRIMOINE

Église du Guildo

Au cours du Conseil Municipal du 23 septembre a été évoquée l'église de Notre Dame du Guildo. L'édifice est interdit au public depuis de nombreuses années déjà.

En 2005, une première étude avait été faite par Luc JAMAIN suivie d'une seconde, en décembre 2009, à la demande de l'ancienne équipe municipale. Cette seconde étude très détaillée présente 32 pages de rapport photographique et le résultat d'examen portant sur 28 échantillons établis par l'équipe de recherche et d'études en mycologie de Caen.

Cette étude relate les principaux problèmes rencontrés sur l'église par ordre d'importance et de priorité:

La mэрule est présente en de multiples endroits. Une voўte se montre potentiellement très dangereuse, en pieds de noue du carré du transept en cours d'effondrement. Les planchers de la tour clocher présentent des bois gravement pourris interdisant un accès beaucoup trop dangereux

À la demande de la nouvelle équipe municipale, Monsieur JAMAIN s'est rendu sur place le 22 juillet 2016. Il a pu constater une évolution inquiétante de la structure par rapport à l'étude réalisée en 2009.

Des fissures sont apparues sur le chœur de l'église. De nombreuses traces de mэрules sont encore observables. Certaines pièces de la charpente restaurée sont en contact avec des éléments en bois contaminés par la mэрule. Des travaux réalisés

sur la charpente n'ont pas été effectués dans les règles de l'art. Une structure en bois mise en place pour soutenir provisoirement la charpente mal triangulée provoque des poussées en tête de murs. On peut aussi constater un déchaussement des pieds de murs ainsi que des joints extérieurs en mauvais état

Lors de la séance du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation de réaliser un nouveau diagnostic.

Le cabinet d'architecte JAMAIN, spécialisé dans la restauration des bâtiments historiques, a été retenu pour un montant de 17433,60 euros TTC.

▼ RECENSEMENT

Recrutement d'agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu sur la commune de SAINT CAST LE

GUILDO du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Pour la campagne de 2017, la commune recherche des agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants.

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le vendredi 25 novembre 2016 à l'adresse suivante:

Mme ALLORY - Maire
Service Ressources Humaines
« 1, place de l'Hôtel de Ville »
22380 SAINT CAST LE GUILDO

Missions :

- > Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune.
- > Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée
- > Rendre compte régulièrement de l'avancée de son travail et faire état des situations particulières au coordonnateur.

Profil recherché :

- > Être libre de tout engagement pendant la période de recensement
- > Permis B - véhicule
- > Ténacité et grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée)
- > Être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode)
- > Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue
- > Discrétion, confidentialité et neutralité.

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune !
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du 23 septembre 2016

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

► FONCTIONNEMENT

■ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR HERVÉ

Monsieur Yves HERVÉ, Conseiller Municipal élu de la liste: « Vivre et réussir à St Cast le Guildo » suite au scrutin du 5 avril 2014, est décédé le 03/09/2016.

Dans le respect de l'article L 270 du Code Électoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » et tenant compte des refus de M. VALES et de Mme GUEHENNEUC de siéger au Conseil municipal transmis par écrit à Mme le Maire, Monsieur Yann LEMOINE, suivant le dernier conseiller municipal élu sur la liste, a été sollicité et convoqué au Conseil Municipal pour remplacer Monsieur Yves HERVÉ. Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié. Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de Monsieur Yann LEMOINE en qualité de Conseiller Municipal.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

■ COMMISSION URBANISME / TRAVAUX - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite au décès de Monsieur Yves HERVÉ et à l'installation de Monsieur Yann LEMOINE en tant que Conseiller Municipal, il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la commission Urbanisme / Travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la composition de la commission Urbanisme / Travaux comme suit :

- > Présidente : Josiane ALLORY, Maire
- > René LORRE

- > Gilbert MENARD
- > Magali EGRIX
- > Jocelyn VALOT
- > Ange MONTFORT
- > Gérard VILT

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITÉ

► FINANCES

■ TARIFS TAXE DE SÉJOUR – ANNÉE 2017

Dans le cadre de la réforme territoriale, une nouvelle communauté d'agglomération verra le jour au 1er janvier 2017 regroupant 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et se composant de 65 communes, et, en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence « Promotion du Tourisme » deviendra, à cette même date, une compétence communautaire.

Préalablement à la constitution de la Communauté d'Agglomération, dès 2016, un Groupe de Travail « Tourisme » chargé de préparer cette prise de compétence au 1er Janvier 2017 a souligné l'importance pour le futur EPCI de disposer de moyens

permettant de financer la compétence, les actions qui en relèveront afin de favoriser la fréquentation et l'attractivité touristique du territoire.

Dans ce cadre, et afin de pouvoir estimer le produit attendu de cette taxe de séjour via 1300 hébergements (soit 450 000 €), le Groupe de Travail a recensé les différents dispositifs existant sur les 5 EPCI voués à fusionner, tant en termes de mode et de période de perception, mais également en termes de tarifs. Étape nécessaire, ce recensement a permis de mettre en évidence, à l'échelle du futur territoire, des modalités de perception très hétérogènes impliquant à la fois certains EPCI actuels et certaines communes.

Ainsi, Dinan Communauté et la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan, disposant de la compétence Tourisme, ont instauré une taxe de séjour communautaire au réel mais pas aux mêmes tarifs. Les Communautés de Communes du Pays de Caulnes, de Rance-Frémur, et du Pays de Du Guesclin, bien que disposant de la compétence Tourisme, n'ont pas instauré de taxe de séjour.

La Communauté de Communes du Pays de Matignon ne disposant pas de la compétence Tourisme, ce sont ses communes membres qui ont instauré la taxe de séjour.

Dans un souci d'homogénéité et d'équité, le Groupe de Travail a proposé d'instaurer une taxe de séjour harmonisée et unifiée sur l'ensemble du futur territoire, tant au niveau des tarifs que de son mode de perception.

Cette proposition, qui a recueilli un avis favorable du Comité de Pilotage



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 (suite)

« Fusion » du 3 Juin 2016 se présente de la façon suivante :

- > Mise en place d'une taxe de séjour forfaitaire pour les ports de plaisance applicable du 1er juin au 30 septembre
- > Mise en place d'une taxe de séjour au réel pour tous les types d'hébergement (sauf les ports de plaisance) applicable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les tarifs sont proposés, dans chaque catégorie, en référence au tarif le plus élevé existant actuellement arrondi au 10e inférieur.

Depuis 2016, et eu égard au décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire, les délibérations relatives à l'institution de la taxe de séjour et à la fixation des tarifs doivent être adoptées avant le 1er octobre de l'année n-1, pour être applicables au 1er janvier de l'année n, soit avant le 1er octobre 2016 pour une application au 1er janvier 2017.

Avant ce 1er octobre 2016, il appartient donc aux collectivités du futur territoire ayant actuellement la compétence tourisme de délibérer. Sont concernées les communes de Broons, Fréhel, Matignon, Mégrit, Pléboulle, Plévenon, Ruca, St Cast le Guildo, St Potan, Yvignac la Tour, les communautés de communes de Caulnes, Dinan Communauté, de Plancoët Plélan et de Rance Frémur.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE PAR 17 POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme MICHEL, M. VILT, Mme QUE-NOUAULT) approuve la grille tarifaire annexée fixant les tarifs 2017 de la taxe de séjour au réel et les catégories d'hébergement assujetties

- > fixe la période de perception de la taxe de séjour au réel du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
- > fixe les périodes de versement de la taxe de séjour au réel par trimestre.
- > approuve, sur le territoire de la Commune de Saint-Cast Le Guildo l'assujettissement à la taxe de séjour forfaitaire des bateaux en escale dans le port de plaisance
- > fixe les modalités de perception de cette taxe forfaitaire de la manière suivante pour l'année 2017 :
- > Tarif : 0,20 € par nuitée par capacité d'accueil (fixé à 3 personnes par navire)

FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2017		
Catégories d'hébergement	Tarifs 2017	Rappel Tarifs 2016
<i>Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	1,50 €	1,55 €
<i>Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	1,30 €	1,34 €
<i>Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	1,10 €	1,13 €
<i>Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,90 €	0,94 €
<i>Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,70 €	0,72 €
<i>Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,60 €	0,57 €
<i>Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement</i>	0,50 €	0,41 €
<i>Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement</i>	0,50 €	0,41 €
<i>Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</i>	0,50 €	0,46 €
<i>Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</i>	0,20 €	0,20 €

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 (suite)

- > Abattement obligatoire : conformément à l'article R.2333-61 du CGCT, un abattement de 40 % sera appliqué
- > Calcul du montant annuel de la taxe de séjour forfaitaire : nombre d'emplacements X 3 pers X 122 jours X 0,20 € - 40 %
- > Date de versement : jusqu'au 30 novembre de l'année en cours
- > période de perception du 1er juin au 30 septembre inclus de chaque année
- > exonère de la Taxe de séjour (au réel et forfaitaire) conformément à l'article L 2333-31 du CGCT : Les personnes mineures (-18 ans), Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une commune du territoire. Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- > met en place une procédure de taxation d'office, conformément aux articles L. 2333-38 et L. 2333-46 du CGCT, en cas de défaut de déclaration, absence de paiement ou retard de paiement. Cette procédure se traduit par deux relances maximum. Si ces relances ne sont pas suivies d'effets, l'hébergeur devra payer un montant de taxe de séjour établi sur un taux d'occupation estimé à 100% sur le trimestre concerné. Dans ce cas, le Trésor Public adressera le titre correspondant à l'hébergeur et engagera les poursuites, si nécessaire.

- > Autorise Mme. Le Maire à signer tous les documents permettant la mise en place de la taxe de séjour, étant précisé que la répartition des aires, espaces locaux et autres installations accueillant des touristes assujettis à la taxe de séjour en référence au barème applicable devra être établie par Mme le Maire par arrêté municipal.
- > Cette délibération sera transmise à M. le Directeur des Finances Publiques dans un délai de 2 mois avant le début de la période de perception, soit avant fin octobre 2016.

■ PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ KW TENNIS – EXERCICE 2015 (ARRÊTÉ DU 01.10.2014 AU 30.09.2015)

Aux termes de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales, conformément au cahier des charges du Bail Emphytéotique Administratif en date du 31 octobre 2007, article 6-1, le délégataire doit transmettre à la Collectivité, au plus tard le 1er juin de chaque année, un rapport comprenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte rendu technique et financier.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

■ TARIFS DES ÉQUIPEMENTS TENNISISTIQUES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal est informé que les tarifs facturés aux usagers des équipements tennistiques doivent être soumis chaque année pour avis au Conseil municipal conformément au cahier des charges du Bail Emphytéotique Administratif.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ ÉTUDE URBAINE AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL RÉGIONAL - CONTRAT DE PARTENARIAT 2014 - 2020

Dans le cadre de la procédure d'instruction des demandes de Subvention au titre du contrat de partenariat 2014-2020, le Comité Unique de Programmation (C.U.P) a étudié la demande présentée par la commune pour le projet d'étude urbaine consacrée à l'aménagement du Centre Bourg,

Au terme de cette présentation en séance du 25 mai 2016, le Comité a rendu un avis favorable et a confirmé que le projet répondait aux exigences régionales d'éligibilité dans le cadre du Contrat de Partenariat 2014-2020 du Pays de Dinan.

À ce titre, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention permettant de cofinancer l'étude urbaine..

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE
À L'UNANIMITÉ

■ RÉNOVATION DU POINT PLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL 2016

Le projet de rénovation du Centre Nautique répond aux exigences régionales d'éligibilité dans le cadre du Contrat d'entreprise touristique (C.E.T.B).

À ce titre, il convient d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du Point Plage auprès du Conseil Régional.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A
L'UNANIMITÉ



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 (suite)



■ STATION D'ÉPURATION DU GUILDO – RÉVISION DU PLAN D'ÉPANDAGE ET CURAGES LAGUNES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des travaux liés à la création de la station d'épuration du Guildo, un plan d'épandage doit être réalisé. Il convient d'autoriser Mme le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et autres financeurs potentiels dans le cadre de ces réalisations.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE À L'UNANIMITÉ

🕒 CONVENTIONS

■ AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR AUTORISER LE PASSAGE DE RANDONNEURS SUR DES PARCELLES PRIVÉES

Un projet d'élaboration d'un circuit de randonnée pédestre, vététiste, équestre et cycliste en collaboration avec l'Office de Tourisme du Pays de Matignon est envisagé. Cet itinéraire empruntera des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune mais également des terrains privés appartenant à des particuliers. Une convention doit être établie avec chaque propriétaire des parcelles concernées par l'itinéraire de randonnée à savoir

A 268, 289, 290 et 291.

Cette autorisation de passage du public est non constitutive de droits ou de servitudes.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🕒 URBANISME

■ ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS BON

Les Consorts BON avaient cédé à la commune une emprise de 301 m² cadastrée 159C 1675 et une emprise de 103 m² afin de réaliser le rond-point et les travaux de

réalignement de la rue de Galinée.

En contrepartie, la commune leur avait cédé un terrain cadastré 159C 1677 (889 m²) afin de réaliser les travaux de réalignement de la rue du Petit Train. Ce terrain, aujourd'hui, appartient au GAEC des Aubénières.

Aucun acte de donation n'existe, par conséquent, les Consorts BON et le nouveau propriétaire « GAEC des Aubénières » représenté par M. et Mme Jacques TROTEL demandent la régularisation de cet échange.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ RÉGULARISATION D'UNE CESSION DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. LAMBALLAIS – PARCELLE A N° 827

L'Assemblée est informée que Monsieur Gilbert LAMBALLAIS avait cédé à la commune une emprise de 92 m² cadastrée A 827 rue de la Croix Bienvenue afin de réaliser des travaux de voirie.

Il est constaté qu'aucun acte de donation n'existe, par conséquent, M. LAMBALLAIS demande la régularisation de cette cession. Il est donc proposé de procéder à cette régularisation,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 (suite)



TRAVAUX

SITE DU BOIS BRAS DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles situées sur le territoire communal est présenté à l'Assemblée pour un total de 10.98 ha CONSIDÉRANT que les parcelles proposées sont susceptibles de gestion pérenne et qu'elles sont constituées de peuplements mixtes, feuillus, résineux, de lande et de prairie humide ; CONSIDÉRANT enfin que l'application du régime forestier garantira à la Commune de Saint Cast le Guildo une conservation et une mise en valeur de son patrimoine naturel.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

ÉGLISE DE SAINT-CAST – RÉSEAU FREE MOBILE – INSTALLATION D'UN RELAIS TÉLÉPHONIE MOBILE

Le réseau Free Mobile poursuit le déploiement de son réseau, conformément aux obligations qui lui sont faites par les services de l'État.

Dans le cadre d'attribution de la 4e licence de téléphonie mobile, Free Mobile projette d'installer un relais de téléphonie mobile dans le clocher de l'église sis place Beaucorps.

Le projet consiste à installer : 4 antennes et 2 faisceaux Hertzien derrière les abat-sons. Ils seront à remplacer par des abat-sons en résine composite reprenant teinte et forme des existants, et une zone technique comprenant un tableau électrique et une baie composée de plusieurs modules, reliés par des câbles (fibre optique). Ces antennes émettent en 3 et 4G. Il convient d'autoriser le Maire à signer le contrat de bail pour une durée de douze (12) ans. Au-delà de son terme, le bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de six (6) années entières et successives.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ



FONCTIONNEMENT

INTERCOMMUNALITÉ : TOURISME – OFFICES DE TOURISME – ORGANISATION AU 1ER JANVIER 2017

Dans le cadre de la réforme territoriale, une nouvelle communauté d'agglomération verra le jour au 1er janvier 2017 (regroupant 5 EPCI et se composant de 65 communes).

Cette réforme territoriale va entraîner le transfert obligatoire de deux compétences à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017 :

- > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités touristiques
- > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme qui comprend les quatre missions obligatoires des Offices de Tourisme (article L133-3 du Code du tourisme) que sont : l'accueil, l'information, la promotion touristique, la coordination des acteurs

Préalablement à la constitution de la Communauté d'Agglomération, dès 2016, un Groupe de Travail « Tourisme » chargé de préparer cette prise de compétence au 1er janvier 2017 a étudié les 2 scénarios proposés par la Loi NOTRe pour le devenir des Offices de Tourisme (actuellement au nombre de 6 à l'échelle du futur territoire) et fait émerger la réflexion suivante :

SCÉNARIO 1 : UNE ORGANISATION INTÉGRÉE :

Création d'un nouvel Office de Tourisme communautaire qui, sous un même statut se compose des anciens Offices de Tourisme qui sont transformés en Bureaux d'Information Touristique. Le personnel est, quant à lui, repris par l'Office de Tourisme communautaire.

Avantages :

- > Le financement de l'OT est assuré par l'EPCI et les élus communautaires siègent à l'OT
- > Un seul statut
- > Un seul organe délibérant, un directeur, une équipe répartie sur différents sites
- > Une meilleure cohérence territoriale et un champ d'action intercommunal des BIT
- > Une mutualisation et une optimisation

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 (suite)

des moyens humains, juridiques et financiers

- > Des possibilités d'actions marketing puissantes et différenciées selon les filières
- > Des possibilités de spécialisation de postes : community manager, chargé de relations presse etc...

Inconvénients :

- > Nouveau modèle de management à inventer
- > Moins de polyvalence des agents

SCÉNARIO 2 :

L'ORGANISATION À PLUSIEURS TÊTES

Alternative à la création d'un Office de Tourisme intercommunal unique (avec ou sans Bureaux d'Information Touristique) lorsque l'EPCI comporte en son sein (article 68 de la loi NOTRe) :

- > Un ou des Offices de Tourisme issus de communes « stations classées de tourisme »
- > Des sites disposant d'une « marque territoriale protégée »
- > Les Offices de Tourisme peuvent donc rester distincts, mais la gouvernance reste communautaire. On parlera alors d'Offices de Tourisme communautaires à compétence territoriale limitée.

Avantages :

- > Le financement de l'OT est assuré par l'EPCI et les élus communautaires siègent dans les OT
- > Organisation communautaire qui prend en compte les problématiques des stations classées.

Inconvénients :

- > Des statuts différents peuvent coexister, directions multiples (pour chaque OT),
- > Hétérogénéité de la gouvernance
- > Fonctionnement plus complexe, « à plusieurs têtes » (plusieurs instances de décision peuvent coexister), répartition des missions, des budgets,
- > Nécessite une coordination des OT, et donc des acteurs. Risque de mettre à mal l'organisation générale en cas de désaccord ou conflits entre acteurs.
- > Cohérence territoriale non garantie et champ d'action pouvant être communal et/ou intercommunal
- > Des outils de promotion et de communication, qui, s'ils ne sont pas mutuali-



sés, risquent de perdre en cohérence et donc en puissance et en efficacité pour l'attractivité du territoire

Le scénario 2, pose également la question de l'éclatement de la compétence tourisme notamment via :

- > Une hétérogénéité de la gouvernance
- > Un management et une organisation d'équipe spécifique à chaque site sans cohérence d'équipe globale
- > Un risque de séparation physique des socioprofessionnels du territoire du fait de différents offices de tourisme à compétence territoriale limitée qui entraîne une difficulté à partager une stratégie touristique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
- > Un risque d'éclatement des structures touristiques existantes préjudiciable à la visibilité du territoire au sein de la destination touristique régionale « Saint Malo - Baie du Mont Saint Michel » et à notre indispensable existence face à la concurrence accrue des destinations touristiques concurrentes.

À l'issue de l'analyse de ces scénarios, le Groupe de Travail « Fusion » a proposé que la compétence Tourisme transférée à l'intercommunalité sur le territoire soit pleine et entière et soit fondée sur le scénario 1, à savoir :

- > Une gouvernance et un statut unique avec un Office de Tourisme communautaire, une transformation des Offices de Tourisme actuels en Bureaux d'Information Touristique représentant l'ensemble du territoire de l'agglomération
- > une stratégie touristique à l'échelle de l'Agglomération unique déclinée selon une logique de « marques touristiques », qui prenne en compte les stations classées existantes

- > une homogénéisation et une mutualisation des ressources humaines, et des moyens techniques et financiers
- > une harmonisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire, sa perception et sa gestion par l'intercommunalité qui en reversera le produit à l'Office de Tourisme

Cette proposition a recueilli un avis favorable du Comité de Pilotage « Fusion » du 3 juin 2016 qui a également approuvé, lors de sa réunion du 12 juillet 2016, que la période de transition pour la création de cet Office de Tourisme débute dès septembre 2016, notamment via un audit organisationnel, juridique et financier et la fusion des Offices actuels en une seule et même entité associative avant le 31 décembre 2016. Le statut juridique définitif de l'Office sera à définir en 2017.

Dans cette perspective, les 5 EPCI actuels sont donc appelés à délibérer avant le 1er octobre 2016 pour se déterminer sur cette future organisation du Tourisme.

Le projet de charte communautaire indique que le tourisme sur le territoire de Dinan Agglomération reposera sur une organisation intégrée avec un nouvel Office de Tourisme communautaire unique et un maillage du territoire via des Bureaux d'Information Touristique.

Le siège de l'Office de Tourisme sera localisé à Dinan Agglomération. Les locaux des Offices de Tourisme existants seront maintenus.

Ainsi, conformément au projet de Charte Communautaire proposé par le Comité de Pilotage « Fusion »,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ



Le Mont Paradis en Italie

1^{ère} étape : de la moyenne montagne au **Mont-Blanc** : **le rêve d'un castin**

Vouloir faire le Mont Blanc n'était pas une « lubie » de ma part. Tout a commencé lorsque j'avais 15 ans. J'étais alors sous le contrôle de l'assistance publique...

Pendant une période de grandes vacances, une assistante sociale décida de m'envoyer à la montagne À AUSSOIS dans le massif de la Vanoise. Je ne savais pas trop ce que nous allions faire. Nous étions une quinzaine de jeunes venant de la ville logeant dans

un chalet et encadrés par un ancien prêtre-ouvrier et un guide de haute montagne.

L'INITIATION À L'ESCALADE

L'apprentissage de l'alpinisme débutait. Initiation à l'escalade ! Comment se mettre en cordée

etc... et dès le 3^e jour, nous faisons nos premiers sommets autour de 2700 m (principalement de l'escalade) et rapidement nous avons fait des plus de 3000 m, des marches en crampons sur les glaciers envirognants, descentes en rappel.

LA MONTAGNE M'A APPRIS LE DÉPASSEMENT DE SOI

Nouveau stage l'année d'après. Avant d'attaquer les sommets, on faisait de longues marches d'approche très fatigantes (lever à 2h, 3h, 4h du matin) car il fallait redescendre des sommets avant midi. Ce guide qui nous paraissait vieux, petit et sec, était infatigable. Il nous a tout appris sur l'alpinisme. J'ai souvent remercié en pensée cette assistante sociale, car la montagne m'avait appris une certaine maîtrise de soi et surtout le « dépassement de soi » et également une grande évasion par rapport à de graves soucis familiaux qui ont fait que je n'ai presque pas vécu avec

mes parents. Être là-haut sur les sommets me faisait le plus grand bien pour « évacuer » ces soucis.

UN PARCOURS BOUSCULÉ

Après mon service militaire, j'avais refait des stages à l'U.C.P.A d'Argentière près de CHAMONIX. Pour des raisons familiales (épouse handicapée d'une jambe et 2 petites filles) je ne me voyais pas continuer l'alpinisme avec les risques que cela comportait. Ainsi, le plus haut sommet que j'avais fait à 16 ans se nomme LA GRANDE CASSE 3867 m qui domine PRALOGNAN.

Après le décès de la mère de mes filles, j'avais refait à 42 ans des sommets autour de 3500 m avec des amis. Je n'avais rien oublié de ce que j'avais appris lors de mes stages. Nouvelle vie (mes filles étaient encore jeunes) famille recomposée avec 4 enfants. Ils râlaient un peu devant l'effort, mais j'emmenais toute



Ascension du Mont Paradis en Italie les 27 et 28 juin 2015

la famille en randonnée en moyenne montagne. À la retraite, avec le club Randonnée Castine, nous avons fait les Vosges alsaciennes, le Cantal, les Pyrénées, le Jura.



LE « VIRUS » DE LA HAUTE MONTAGNE M'A REPRIS

Le « virus » de la haute montagne m'a repris il y a 3 ans « inspiré » par une femme que je ne nommerais pas par discrétion. Le challenge symbolique, j'ai eu l'envie (avant d'être trop « vieux » de relever le défi en faisant dans un premier temps en juin 2015 un sommet de 4061 m LE GRAND PARADISIO dans le val d'Aoste (alpes italiennes). Le ciel était bleu, pas un nuage, avec vue sur toute la chaîne des Alpes jusqu'au Mont-Blanc. J'avais retrouvé l'émotion et les sensations éprouvées quand j'avais 15 ans... et ma « vieille carcasse » avait tenu le coup. Ce retour à la haute montagne

restera inoubliable. Ce fut aussi une belle aventure humaine avec Françoise notre guide et mes trois compagnons de cordée dont une jeune fille de 25 ans. Je les avais tout de suite mis à l'aise par rapport à mon âge et je leur ai demandé de me tutoyer. Nous avons formé une « équipe » sympa.

EN 2016 UN NOUVEAU DÉFI

En 2016, le défi était de réussir l'ascension du Mont-Blanc. Je savais que cela serait plus difficile physiquement. Mon objectif n'était pas que sportif, je voulais entre autre symboliquement rendre un hommage à ces deux femmes de ma vie que j'ai beaucoup aimées, qui ont lutté avec courage pour leur survie mais qui ont fini par succomber à cette sale maladie qu'est le cancer. J'ai pensé également à toutes celles et ceux mes aînés qui ont connu les camps de concentration, à ceux qui fuient la guerre pour survivre en quittant leur pays pour pouvoir vivre « ailleurs » une vie « normale ».

Que dire aussi de ces athlètes handicapés aux jeux olympiques de RIO qui ont comme on dit: "LANIAQUE" pour battre des records. Alors, quand on me dit que je suis courageux pour avoir fait le Mont-Blanc à



Ascension du Mont Paradis en Italie les 27 et 28 juin 2015

mon âge, je réponds que mon courage est très « relatif ». J'ai la chance d'être en bonne santé, de m'être entraîné (aimant la marche active depuis toujours), d'avoir aussi un jeune médecin de Matignon qui m'a encouragé à vivre mon « rêve » et qui m'a bien conseillé sur la nutrition sportive, sans pour autant me priver de bonnes choses. Bien sûr, je ne bois pas d'alcool ou rarement (un demi-verre de champagne pour arroser mon ascension avec Françoise ma guide et son mari très sympa. Je ne fume pas.

L'ENVIE ET LA PASSION DE MONTER TOUJOURS PLUS HAUT

Quand je vois des montagnes j'ai l'envie et la passion de monter toujours plus haut, il me restait un peu d'esprit de compétition acquis pendant mon adolescence.

Dans cette belle aventure, je voudrais rendre hommage à ma super guide très sympa (la même que pour Le GRAND PARADISIO qui a su (après m'avoir vu à l'œuvre l'année dernière) s'adapter à mon « fonctionnement » et à mes capacités physiques. Elle fut et elle est une guide exceptionnelle avec une grande éthique sur le plan humain. Elle ne fait pas son métier uniquement pour gagner de l'argent. L'amour de la haute montagne, ce n'est pas battre des records, c'est le partage de l'effort, la solidarité avec ses camarades de cordée, et l'immense joie d'arriver ensemble au sommet après s'être dépassé, s'être dit "même si je suis fatigué, il faut continuer à avancer et puiser dans ses ressources, car on croit avoir atteint ses limites, alors qu'on a encore des "réserves". C'est à mes yeux plus une affaire de volonté que de courage.

Suite au prochain épisode :
l'ascension du Mont-Blanc
le 12, 13 et 14 septembre 2016



Le Mont Paradis en Italie



Portrait →

Équitation : les Castines sont des championnes !

Saint-Cast Le Guildo peut être fière de ses championnes ! Elise Rupaire et Tifenn Fuchsbauer ont participé au championnat de France de Concours de Saut d'Obstacles (CSO) à Lamotte-Beuvron en août dernier. Elles font toutes les deux galoper leurs chevaux à l'écurie du Cast. L'équitation, c'est du travail, de l'entraînement, mais aussi une passion. Portrait de deux passionnées des équidés.

Élise a 13 ans, Tifenn en a 25. Malgré la différence d'âge, les deux filles ont la même passion : l'équitation. Cela fait 5 ans que Tifenn monte à l'écurie du Cast, et 7 ans pour Élise. Toutes les deux ont participé au championnat de France de CSO. Élise a concouru avec Team du Cast dans la section club 2 minime, elle finit 48e sur 115 participants, ce qui est un bon classement. Quant à Tifenn, elle faisait partie de la catégorie club 3 senior avec le cheval Oregon du Cast. Elle se hisse à la première place du podium, sur 81 concurrents... Et décroche le

titre de championne de France de CSO ! Célia et Adèle Fournier, deux autres jeunes cavalières du Cast ont également participé au championnat.

« ON S'ENTRAÎNE TOUTE L'ANNÉE »

Le championnat de France de CSO est un événement annuel du Generali Open de France, une compétition nationale équestre, incontournable pour les cavaliers, qui regroupe toutes les disciplines de l'équitation. Pour participer à ce genre de concours où le niveau est élevé, il faut bien s'entraîner en amont. « On les entraîne

trois fois par semaine, des journées entières » explique Justine Quintin, responsable des écu-

« Malgré ces concours, l'équitation reste une passion au quotidien pour les deux cavalières. »

ries du Cast, « il faut dédramatiser l'obstacle, on travaille aussi sur du plat et le dressage ». Les sélections commencent de

septembre à fin mai. « On s'entraîne toute l'année » raconte Tifenn, « c'est 6 et 8 heures par semaine, des fois même on en demande plus ! ». Élise et Tifenn n'ont pas abordé le championnat de la même manière. La plus jeune était très stressée, « il fallait être présente, beaucoup lui parler pour la rassurer » exprime Justine avec un sourire en regardant Élise. Tifenn au contraire, était très concentrée « dans sa bulle » explique la responsable du centre équestre. « Tout tournait autour du cheval, de la compétition » explique Tifenn. Pendant le week-end du fameux concours, Justine a suivi

ses protégées et tenait tout le monde au courant sur le réseau social Facebook. À l'annonce du résultat de Tifenn, Justine n'en croyait pas ses yeux : « on pleurerait comme des madeleines, c'était incroyable » raconte-t-elle avec un grand sourire en se rappelant ce moment, « ça faisait des années que j'attendais cette place, on était surentraînées ! ».

UNE PASSION AVANT TOUT

Malgré ces concours, l'équitation reste une passion au quotidien pour les deux cavalières. « Quand les gens ne savent pas où nous trouver, c'est qu'on est à l'écurie » s'en amuse Tifenn. Pour elle, l'amour du cheval passe avant les concours. Élise est entièrement d'accord, elle a

monté pour la première fois un cheval à seulement deux ans, « même si un jour, je ne peux plus faire de concours, je continuerais de monter à cheval, c'est ma passion » explique-t-elle. C'est un loisir qui prend du temps. Tifenn est conseillère bancaire, elle arrive à trouver des moments pour l'équitation « on s'organise ! C'est une passion qui passe avant beaucoup de choses ». De même, Élise est tout le temps à l'écurie « De 10 heures à 18 heures je suis avec les chevaux. L'écurie c'est ma deuxième maison. » Alors quand on demande aux cavalières ce qu'elles répondent aux personnes qui trouvent que l'équitation n'est pas un sport, la réponse ne se fait pas attendre : « Qu'ils viennent faire une heure d'es-



sai ! » affirme Tifenn. « Quand on voit le physique d'un cavalier, on sait que c'est un sport » renchérit Justine. Une chose

est sûre, les cavalières de l'écurie du Cast sont de vraies passionnées !

Y.C.

Portrait →

Savondou : une nouvelle entreprise s'installe au guildo

Passion, respect de la nature et de l'être humain, mode de distribution alternatif : voici le crédo de Jeff Renault gérant de SAVONDOU, entreprise de fabrication de savons créée en 2012.

Passion pour le savon tout d'abord, qui lui fait faire plusieurs expériences, dans sa cuisine, puis avec « le cercle des savonniers amateurs », pour trouver la bonne recette. Il fait de nombreuses recherches pour réaliser un produit de qualité, fait à la main, à base de matières premières d'origine naturelle. La saponification à froid qu'il pratique permet de conserver toutes les propriétés naturellement présentes dans ces produits (huiles végétales, essentielles...) et de conserver toute la glycérine, d'où un fort pouvoir hydratant.



DES SAVONS 100 % BIODÉGRADABLES

Respect de la nature ensuite, Jeff est très sensible au fait de ne pas produire de pollution lors de sa fabrication. Il choisit donc ses ingrédients en conséquence et réalise ainsi des savons 100 % biodégradables. Pour le respect de l'être humain, il dit avoir un devoir de

transparence et partage. Ainsi il projette d'organiser des « Portes ouvertes » à la savonnerie et des Ateliers pour apprendre à fabriquer du savon.

LA VENTE DIRECTE EST TRÈS IMPORTANTE

Certains connaissent peut-être déjà les produits SAVONDOU. En effet avant de délocaliser son entreprise au Guildo, Jeff fabriquait en région parisienne mais était présent sur les marchés saisonniers de St-Cast, Matignon, St-Jacut, et les salons ou foires l'hiver sur le grand ouest. Pour lui la vente directe est très importante et la connaissance du produit par un revendeur aussi. On peut d'ailleurs trouver

ses savons à Matignon, à « La Fée Bio » et sur le marché du mercredi matin, également sur internet, et différents marchés artisanaux ou de Noël à venir... Essayez ! Et vous verrez !



CONTACT :
contact@savondou.fr
Tél. 06 89 64 23 37
Site : savondou.fr
11 rue Chateaubriand
22380 St-Cast Le Guildo

www.villedesaintcastleguildo.fr souffle sa première bougie

Nous vous présentons ci-après les statistiques de cette première année d'utilisation et de consultation de notre site communal

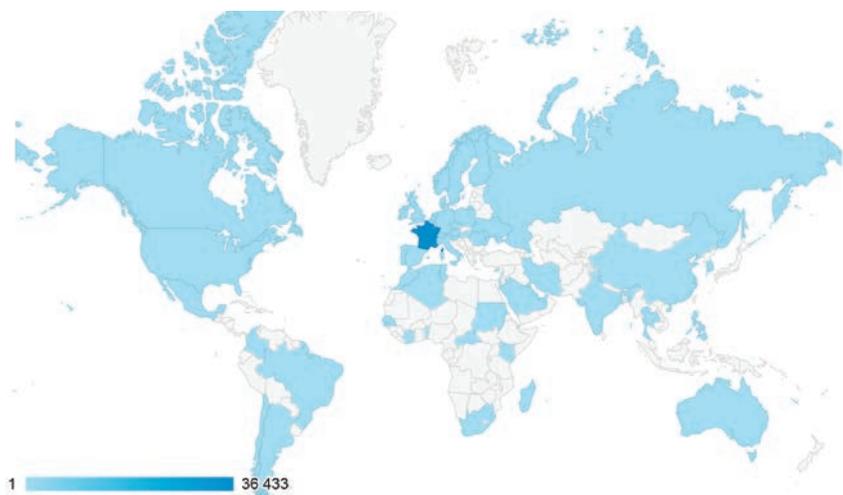


Origines géographiques des visiteurs :

- Grande majorité de la Bretagne (48%), suivi par la région parisienne (24%) puis viennent la Haute-Normandie, Rhône-Alpes et Nord Pas de Calais (région d'habitation principale de nos résidents secondaires et de nos fidèles touristes)
- Utilisateurs du site essentiellement résidents en France (94%) et en Europe. Visibilité tout de même sur l'ensemble des continents !

Statistiques générales sur cette première année :

- Plus de 91000 pages vues et 17000 utilisateurs dont 55,7 % reviennent régulièrement ou sont revenus une fois !
- Le nombre de pages vues à chaque session est 2,37 pages et pour une durée moyenne de connexion de 2 min 21s !
- Pics de visites : 250 utilisateurs par jour (période estivale et grandes marées)
- En moyenne sur le reste de l'année, 100 utilisateurs par jour !



Pages les plus vues :

- Webcams (29%)
- page d'accueil du site (28%)
- dans une moindre mesure (conseil municipal, travaux, urbanisme).

Les 10 pages les plus visitées :

- 1) Les webcams de Saint-Cast Le Guildo
- 2) La Page d'accueil
- 3) Le conseil municipal
- 4) Le Plan Local d'Urbanisme
- 5) Venir à Saint-Cast Le Guildo
- 6) La webcam du Port du Guildo
- 7) Les comptes rendus du Conseil Municipal
- 8) Notre Agenda
- 9) Découvrir Saint-Cast Le Guildo
- 10) Les Échos de Saint-Cast Le Guildo

Matériel utilisé :

- à 70% ordinateurs
- tablette et mobile à 14 % chacun environ

En rapport certainement avec les pages les plus vues (webcams) meilleure visibilité sur ordinateurs !

Sites référents :

Les visiteurs du site viennent directement ou essentiellement à partir :

- site de la communauté de communes de Matignon
- site de l'Office de Tourisme de St Cast
- moteur de recherche Google
- certains sites d'associations communales sont de bons relais comme ceux du comité des fêtes, de l'APSC, du centre nautique ou la randonnée castine.



Des panneaux pour la pêche à pied

Dans le cadre du programme européen LIFE+ pêche à pied de loisir, l'Agence des aires marines protégées de la zone normand – breton a proposé aux communes littorales la réalisation et acquisition groupée de panneaux de sensibilisation à destination des pêcheurs à pieds récréatifs aux points d'accès à la grève.

Dès avril 2016, les élus municipaux et communautaires ont souhaité s'inscrire dans cette démarche dans l'objectif de préserver durablement la ressource par des actions de sensibilisation et de préconisations responsabilisant les bonnes pratiques de pêche à pied. La Communauté de communes du Pays de Matignon, de par sa compétence environnement, a coordonné la réponse à l'appel à projet pour les communes de Saint Cast-le-Guildo, Matignon, Fréhel et Plévenon.

9 PANNEAUX VIENNENT D'ÊTRE INSTALLÉS

9 panneaux viennent d'être installés par les services techniques municipaux sur le littoral répartis comme suit :

Saint Cast-le-Guildo :

- > Parking Plage des 4 vaulx : affiche zostère
- > Parking Plage de la Mare : affiche champs bloc
- > Parking Plage de la Fresnaye : taille
- > Parking plage de la Pissote : affiche champs blocs
- > Parking Plage de la Fosse : taille

> Parking Pointe de l'Isle : affiche zostère
Matignon :

> Parking Port Saint Jean : affiche champs bloc

Fréhel :

> le routin : affiche champs bloc

Plévenon :

> Château Serein : affiche zostère
Sur les 9 panneaux, 2 ont été financés par l'Agence des Aires marines protégées, 3 financés par la Communauté de communes du Pays de Matignon et 4 financés par la commune de Saint Cast-le-Guildo.

Le conservatoire du Littoral a 40 ans

Vendredi 7 octobre, en présence de Viviane Le Dissez, députée, M. Laborie Sous-Préfet, M. Carfantan, maire de Matignon, M^{me} Béliard, maire de Plévenon, M^{me} le maire, Josiane Allory a souhaité un bon anniversaire au conservatoire du Littoral.

Mme le Maire a remercié Mme Le Dissez, présidente du Conservatoire du Littoral pour le prêt de 20 panneaux photographiques, issus de l'exposition « 40 ans de merveilles préservées sur le littoral ».

DISCOURS DE MME ALLORY

« Ces 20 panneaux photographiques que nous pouvons admirer sur la promenade de la mer, permettront aux castins et guildocéens mais aussi à nos nombreux visiteurs, de découvrir des territoires, témoins du prodige qui s'accomplit lorsque la terre rencontre la mer. Le conservatoire du Littoral ne s'est pas trompé en confiant au jeune et talentueux photographe Frédéric Larrey de saisir, depuis son ULM, la beauté et la richesse de nos rivages bretons. Autant de photographies qui démontrent



- s'il en était encore besoin - que l'ambition collective d'une préservation des côtes de notre pays depuis la création du Conservatoire du littoral en 1975 a porté ses fruits et qu'il convient de poursuivre ensemble l'œuvre.

Cette exposition « 40 ans de merveilles préservées sur le littoral » fait découvrir les sites du Conservatoire avec un regard original. Elle a pour ambition, à travers la présentation de toutes ces beautés, de

promouvoir leur découverte, par les habitants et un tourisme littoral respectueux. Elle permet de valoriser l'action conjointe des collectivités et du Conservatoire du littoral sur le territoire régional.

La commune de Saint-Cast le Guildo a souhaité s'associer à cet anniversaire au travers de différentes actions :

- > En publiant, tout d'abord, dans le bulletin municipal de juillet et août, un article présentant les différentes missions du Conservatoire du Littoral,
- > Cet été, une exposition intitulée « À la découverte de 7 milieux » a été présentée au public sur le site du bureau d'information touristique du Guildo,
- > Aujourd'hui, enfin, à l'initiative de M^{me} Egrix adjointe chargée de la culture que je remercie ici, c'est cette exposition d'une vingtaine de panneaux, qui est exposée sur la digue de la grande plage jusqu'au 3 novembre. »



- > Subvention Caisse de Retraite = 2 000 €
- > TOTAL des AIDES = 9 229 €
- > Reste à charge = 4 971 €

Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux Zéro (0% sur 5 ans) 83 €
Autres aides cumulables: crédit d'impôt, aide au logement...

▼ ACCESSIBILITÉ

Communiqué de la Préfecture

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad/AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

Le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Certaines officines peu scrupuleuses n'hésitent pas à contacter les exploitants concernés par cette démarche en tentant de vendre une prestation payante réalisée par téléphone. Ne jamais donner vos coordonnées bancaires par téléphone.

Toutes les informations disponibles concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmée sont consultables à l'adresse Internet suivante :

<http://www.accessibilite.gouv.fr>

▼ HABITAT

Aide à l'amélioration de l'habitat

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat 2014-2017

Depuis 2014 et jusqu'à la fin 2017, la Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place avec le concours de l'ANAH, un programme d'aides à l'Amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population locale. Ce dispositif a parmi ses objectifs, de permettre :

- > la baisse de la facture énergétique des ménages par des travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries...)
- > la réalisation de logements locatifs conventionnés (loyers maîtrisés) dans le bâti existant.

Mieux se chauffer et diminuer sa facture d'énergie : ça se prépare

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez en améliorer le confort en diminuant votre facture énergétique ? (Exemples de points d'alerte : vos factures de chauffage sont élevées, vous chauffez peu pour limiter votre facture d'énergie, vous ressentez une sensation de froid chez vous...)

ANTICIPEZ vos travaux d'économie d'énergie pour l'hiver (isolation, chauffage...)

Aujourd'hui, des aides importantes sont disponibles : c'est le moment d'agir...

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions, d'un diagnostic et d'un accompagnement financés par votre Communauté de Communes ainsi que d'aides financières très intéressantes.

Le programme se terminera au

31/12/2017 alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association SO-LIHA Côtes d'Armor (ex PACT HD 22) qui anime ce programme d'aides et accompagne les propriétaires dans leur projet par des solutions personnalisées : conseils au domicile, recherche de financements, aide au montage et suivi du dossier...

> permanences : le 3^e mardi de chaque mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes (rue du Chemin Vert à Matignon)

> Tél. : 02 96 62 87 36

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant d'en avoir reçu l'accord écrit !

Exemple : couple à la retraite dont le revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2015) est de 20 728 €. Les travaux prévus sont l'isolation des combles, le changement d'ouvertures et la pose d'une VMC. Gain énergétique de 36%

Cout de l'opération 14 200 € TTC

- > Subvention ANAH = 5 384 €
- > Aide de Solidarité Ecologique ANAH = 1 345 €
- > Aide de Solidarité Ecologique Communauté de Communes = 500 €



▼ SANTÉ

Futurs parents ? L'Assurance Maladie vous accompagne



La CPAM, la CAF, la PMI et réseau périnatal proposent des réunions d'information pour accompagner les femmes enceintes dans leur parcours maternité. Vous aussi, inscrivez-vous à cette rencontre d'environ 1h45 pour échanger sur vos droits, les démarches à accomplir, les examens recommandés et les conseils pratiques.

Renseignements et inscriptions au 3646 ou sur ameli.fr

Réunions à 14h30 :

- > DINAN : Mardi 22 novembre - Centre Social (salle jaune - 5 bis rue Gambetta)
- > LAMBALLE : Mardi 13 décembre - Maison du département - 17 rue du jeu de Paume

▼ EMPLOI

Armor Intérim propose des offres d'emploi



• **Des ouvriers de productions en industries agroalimentaire :**

- > Services Salaison, Conditionnement, Découpe, Abattage
- > Crêperies Industrielles,
- > Différentes horaires (matin, journée, après-midi, 2x8), salaires motivant

• **Des Techniciens de maintenance**

• **Des Conducteurs de lignes automatisées**

• **Des Pareurs-Désosseurs**

• **Des ouvriers qualifiés du bâtiment :**

- > Menuisiers-Charpentiers
- > Plaquistes-Bandeurs
- > Manœuvres
- > Maçons-Coffreurs-Bancheurs
- > Couvreurs
- > Peintres
- > Electriciens-Plombiers-Chauffagistes

Mission à pourvoir dès que possible, contrat à la semaine renouvelable, longue mission possible.

Contactez notre agence au 02.96.50.03.40

Venez-vous inscrire :

**24, Rue Charles Cartel
22400 LAMBALLE**

LOISIRS ET CULTURE

Grand Quizz 2016 : 7^e édition

Les bonnes réponses pour le Grand Quizz HISTOIRE des Echos de Saint-Cast Le Guildo N° 85 étaient :

Question 1 : Réponse A

Question 2 : Réponse B

Question 3 : Réponse A

Question 4 : Réponse B

Question 5 : Réponse A

Question 6 : Réponse A

Question 7 : Réponse C

Question 8 : Réponse A

QUIZZ GÉOGRAPHIE

Question 1 :

Quel est le point culminant des Monts d'Arrée ?

- 284 m A
- 384 m B
- 484 m C

Question 2 :

Quelle est la longueur des côtes bretonnes ?

- 2500km A
- 2700 km B
- 2900km C

Question 3 :

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle à quelle forêt est assimilée Brocéliande ?

- Fougères A
- Lanouée B
- Paimpont C

Question 4 :

La longueur de l'Arguenon est :

- 43 km A
- 53 km B
- 63 km C

Question 5 :

Comment s'appelle les habitants d'Erquy ?

- Les briochins A
- Les erquiens B
- Les réginiens C

Question 6 :

Quelle est la préfecture du Finistère ?

- Brest A
- Morlaix B
- Quimper C

Question 7 :

Quel est le plus haut de ces phares ?

- Le phare d'Eckmül A
- Le cap Fréhel B
- Le phare de l'île Vierge C

Question 8 :

Quelle est la plus grande île bretonne ?

- Belle Ile A
- Ouessant B
- Sein C

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro.

ÉTAT Civil

Mariages ▼

- Le 24 septembre 2016 :
Virginie FALK et Ludovic DOYEN
7 rue du Chanoine Ribault
- Le 1^{er} octobre 2016 :
Guillaume du RIVAU et
Constance FORVIEUX
- Le 15 octobre 2016 :
Jean-Marie ALLORY et
Maëlle DANGUY DES DESERTS

Décès ▼

- Le 14 septembre 2016 :
Suzanne CHOUAN
épouse BLANDIN - 82 ans
12 rue des Rochettes
- Le 22 septembre :
M. François TERRADAS - 90 ans
31, avenue des Tilleuls
- Le 10 octobre 2016 :
Roland BARET - 87 ans
12 rue du Télégraphe
- Le 13 octobre 2016 :
Ginette PRIOUX veuve ROBERT
83 ans - 11 rue Marcel Perroquin

PIÈGES contre les chenilles processionnaires

COMMENT PASSER COMMANDE ?

Les pièges à gouttière et les sacs collecteurs de chenilles processionnaires sont toujours en vente auprès de la COM-MUNAUITE DE COMMUNES du Pays de Matignon.

En effet, les premières processions de chenilles sont observées en décembre/janvier sur les communes littorales. Pour une efficacité optimale, nous vous conseillons d'installer les pièges à gouttières dès le mois de NOVEMBRE.



PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS D'OCTOBRE

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
M. RADENAC Jean-François	9 allée de ma Cour	Abri de jardin
M. et Mme METTEZ Gérard	35 rue de la Cour	Extension maison individuelle et clôture
M. Christian MOTTE	20 rue du Paradis	Extension d'une maison individuelle
M. MANAT Jacques	1 bis, allée de la Renardière	Clôture
Boulangerie LA ROTONDE	2, rue Duguesclin	Accès PMR et modification ouverture
M. BROCHE Henri	7, rue Richard Chauvin	Surélévation toit garage et création espace à l'étage
M. DAGORNE Didier	4 rue de la Mare	Pose de deux châssis de toit et remplacement d'un châssis de toit
SCI LA FEUILLADE	Rue du Port Jacquet	Confortement de la falaise
M. MOREL Michel	9, allée du Clos Marin	Châssis de toit
M. HERNOT Gérard	1, allée du Liard	Clôture
SCI CAST	33, rue de la Résistance	Construction bâtiment, extension et démolition auvent
M. FOURNIER Gilles	7, Boulevard Duponchel	Modification ouvertures et création 3 balcons
M. TRENTESAUX Géry	65, rue du Sémaphore	Modification des ouvertures et de la toiture
M. et Mme HAOUISEE Jean-Paul	22, rue du Sémaphore	Modification de la toiture
M. FLATTOT Patrick	15, rue de la Baillie	Clôture
M. LECLERC Mme MONTIER	Avenue de Pen-Guen	Division en vue de construire
M. GAYET Loïc	46, rue de la Colonne	Fermeture préau-garage
M. et Mme SUREL André	1, allée des Tertres	Modification et création d'ouvertures
M. et Mme VIEILLON Gérard	11, allée du Chaland	Construction maison individuelle
M. HERNOT Gérard	1, allée du Liard	Abri de jardin
M. BEKOURIAN Jean	43, rue des Nouettes	Abri de jardin
M. et Mme ROTY Philippe	7, rue du Comte Morell d'Aubigny	Agrandissement volume principal

COMMUNIQUÉ →

Réunion sur les jardins partagés à St-Cast Le Guildo

La municipalité de Saint-Cast Le Guildo organisait une réunion à l'intention des habitants, à la salle d'Armor, pour le projet de jardins partagés sur la commune.

3 terrains communaux seraient potentiellement disponibles, deux à St Cast et un au Guildo, pour accueillir le projet. Jean-Marc Edet, de l'association « Vert le Jardin », Yvon Le Guennec, de « Nature Environnement » et des représentants de « l'Amicale des jardiniers de Matignon » étaient présents.

Cette réunion était la première étape du processus, celui-ci va se poursuivre dans les semaines à venir par une réunion de travail, avec les personnes qui ont laissé leurs coordonnées, pour définir plus précisément et collectivement ce que l'on veut faire à St-Cast le Guildo. Les personnes qui n'ont pas pu assister à la réunion mais que le projet intéresse peuvent toujours participer en envoyant leurs coordonnées, courriel ou téléphone, à la mairie : mairie@saintcastleguildo.fr - Tél. : 02 96 41 80 18



VIVRE ENSEMBLE

Club des Pierres Sonnantes

SOIRÉE Beaujolais jeudi 17 novembre 18 h 30
Salle des Pierres Sonnantes

Tarif : 7 €/personne - inscriptions avant le mardi 15 novembre auprès de Mme DOMENECH Marie Françoise :
02 96 41 11 51/06 64 98 22 95

REPAS DE FIN D'ANNÉE - MERCREDI 7 DÉCEMBRE 12H salle d'Armor (face à la grande plage)

Les inscriptions et le paiement sont à effectuer avant le jeudi 1er décembre (impératif).

Prix : 30 €/personne

Inscriptions auprès de Mesdames: HAMONIAUX Odile
02 96 41 20 35 ou OLERON Marie-Thérèse 02 96 41 07 45

Association Répar'toi même

Réparez vous-même vos appareils et machines



Vous pouvez réparer vous-mêmes vos appareils et machines diverses et ainsi prolonger leur durée de vie. C'est l'objectif de l'association Répar'toi même qui vient de se créer, à l'initiative de Marc Bataille et d'un petit groupe de bénévoles. Ceux-ci accompagneront et conseilleront les personnes gratuitement tout au long de la réparation.

Le but étant de prolonger la durée de vie de nos équipements et ainsi de contribuer à économiser et réduire les consommations et déchets. L'association bénéficie d'un coup de cœur de la fondation Nicolas Hulot, qui a accueilli favorablement cette initiative.

Tous les habitants du pays de Dinan et de la Côte d'émeraude peuvent faire appel à l'association, tous et toutes peuvent également devenir bénévoles et ainsi partager les compétences. Dans des domaines aussi divers que l'électroménager, les réparations en petite menuiserie et mobilier, l'électronique, les outils de jardinage, les bicyclettes...

Bien sûr, il ne s'agit pas de concurrencer les artisans et réparateurs, aussi les matériels sous garantie sont exclus, ainsi que certaines réparations estimées devoir être réservées à des professionnels, pour des raisons de sécurité notamment.

L'association dispose d'un local prêté par la SNCF à Saint Jacut de la Mer, pour y installer un atelier et procéder à des réparations sur place, même si en certaines circonstances il peut y avoir déplacement chez les personnes. L'association a également sollicité des partenariats pour obtenir matériel et soutien logistique. Pour

le moment une grande enseigne de bricolage a répondu à cette sollicitation en permettant la tenue d'une permanence d'accueil, chaque vendredi de 15h30 à 18h30, dans l'entrée de son magasin à Pleurtuit.

Vous pouvez donc faire appel à l'association à cette permanence, ou en téléphonant au 06 80 07 53 72, ou encore par mail : repartoimeme@gmail.com ou enfin par le site internet : www.repar-toi-meme.org

U.N.C Saint-Cast Le Guildo

11 NOVEMBRE 2016
JOURNÉE DU SOUVENIR

- > 10h : Messe à l'Église de Saint-Cast
- > 11h : Monument aux morts de Saint-Cast - place Beaucorps
- > 11h30 : Monument aux Morts du Guildo (parvis de l'église)
- > Vin d'honneur
- > Repas : restaurant la Fermette (apéritif offert par l'association)

Vous espérant nombreux à ce repas dédié à la Mémoire de nos Anciens.

LOISIRS ET CULTURE

Association Ni, Breizhiz à Saint-Cast Le Guildo



Venez jouer d'un instrument de musique typiquement breton : la BOMBARDE

Notre méthode d'initiation vous amènera à maîtriser et aimer très vite cet instrument à la tonalité si particulière. Nos adhérents et apprenants viennent de Saint-Alban, Fréhel, Saint Denoual, Hé-nanbihen, Matignon, Saint-Cast le Guildo... (8 ans est le minimum requis pour les apprenants. Nul besoin de connaître le solfège)

Venez les rejoindre, inscriptions jusqu'au 15 décembre

Contact :

Alain DERANCY - 06.11.45.80.41 - nibreizhiz22@gmail.com

RADIO CROCHET

Suivi en 2ème partie de

UN SPECTACLE PETILLANT !

Rosa chante Annie Cordy

Un grand moment de gaïeté et de rires !

Samedi 26 novembre 2016 - 20h
Salle d'Armor - Bld de la Mer
Entrée 7 € - Gratuite moins de 12 ans

Renseignements et inscriptions au Comité des Fêtes
Tél. : 06.70.64.04.38 - contact@comite-des-fetes-saintcastleguildo.fr
www.comite-des-fetes-saintcastleguildo.fr

bleu, Ouest France, GOLF Saint-Cast, E.Leclerc PLUDUNO, herromes, LE COUP DE MAIN CASTIN

Ⓛ INFOS RADIO CROCHET

Samedi 26 novembre 2016
à 20 h à la Salle d'Armor

En seconde partie de soirée, après un entracte pendant lequel seront proposés des crêpes, gâteaux et boissons chaudes, une animation professionnelle sera proposée, «ROSA CHANTE ANNIE CORDY».

Un spectacle au cours duquel sont passées en revue les plus belles chansons d'Annie Cordy (Tata Yoyo, La Bonne du Curé, Frida Oum Papa, Hello Dolly, Ça ira mieux demain, Cho Ka Ka O, Cigarettes Whisky et P'tites Pépées, Senorita Raspa, Envoyer la Musique, Nini la Chance, Chou Chou de mon Cœur ...).

Un grand moment de gaïté et de rire ... !

Ⓛ Soirée choucroute de l'Etoile Sportive Saint-Cast Le Guildo

Samedi 12 novembre 2016
à 19 h à la Salle d'Armor
Réservation uniquement
auprès des joueurs :
Tél. : 06 62 52 78 65
+ d'infos sur : essaintcastleguildo.fr

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016
19h00
SALLE D'ARMOR
ST CAST LE GUILDO

ORGANISÉE PAR
ETOILE SPORTIVE
ST CAST LE GUILDO

SOIREE CHOUCROUTE
ANIMATION AVEC DJ

Choucroute + Dessert
Adulte 12€
Enfant (-12ans) 7€
Emporté 10€

RESERVATION UNIQUEMENT
AUPRES DES JOUEURS
Tel: 06.62.52.78.65
+ d'info sur essaintcastleguildo.fr



🕒 **Festival pour rire**
2016 les 18, 19 et
20 nov. 2016

Vendredi 18 novembre / 21 h
LES ROIS VAGABONDS - Concerto
pour deux clowns - tout public
Au cabaret le soir : Les types à pied,
chanson française

Samedi 19 novembre / 17 h
KEVIN ET TOM - BIG BUG
tout public

Samedi 19 novembre / 20 h 30
LES FRERES COLLE -
Jonglage percutant - tout public

Samedi 19 novembre / 23 h
LES CHICHE CAPON - La 432

Au cabaret le soir :
LA PETITE SEMAINE,
musique métissée

Dim. 20 novembre / 14 h 30
ELASTIC - Memento !
tout public

Dim. 20 novembre / 17 h
SOPHIA ARAM
Le fond de l'air effraie

Dim 20 novembre / 21 h
CINQ DE CŒUR
Le concert sans retour

Au cabaret le soir :
ETA D'AM, variété française
et étrangère

EXPOSITION GRATUITE
LE FESTIVAL DES MOMES
À la salle omnisports des
spectacles exclusivement
réservés aux élèves du Pays
de Matignon en remerciement
pour leurs travaux réalisés dans
le cadre de l'exposition.

COMMENT SE RENSEIGNER ? RÉSERVER ?

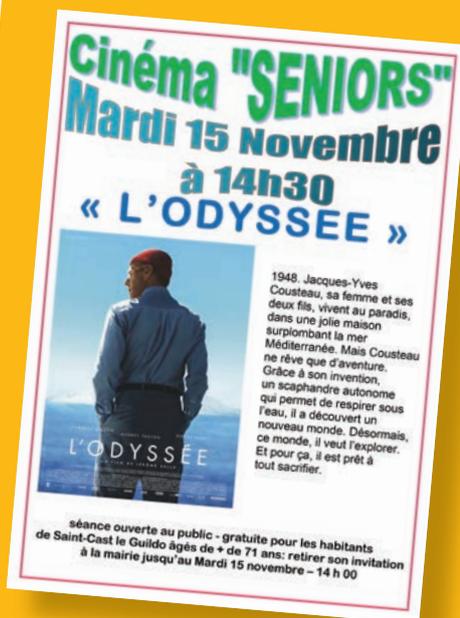
- À partir du lundi 7 novembre réservations possibles :
- Par téléphone de 9 h à 21 h au 02 96 41 17 20 et 02 96 41 12 53
 - Sur place à l'Office de Tourisme
 - Par internet : www.festival-pour-rire.com
 - À partir du lundi 14 novembre à la billetterie du festival, maison des associations en centre-ville

RAPPEL : il est impératif de venir retirer les billets réservés à la billetterie (et non pas à la salle de spectacles)
au moins 30 mn avant le début du spectacle

Cinéma EDEN :

le programme

Salle de 249 places avec balcon,
équipée en image et son numériques
Projections 3D XPAND -
5 rue de la Vallée de Besnault
22380 St-Cast-le-Guildo
Téléphone : 02 96 81 05 40
Courriel :
cinema.eden@orange.fr



**SÉANCE
CINÉMA
SÉNIORS**
**Le mardi 15
novembre**
à 14h30
"L'Odyssee"

Du 4 au 27 novembre 2016

Vendredi 4			20h30	DOCTOR STRANGE
Samedi 5	17h30	DOCTOR STRANGE	20h30	CAPTAIN FANTASTIC
Dimanche 6	15h00	CAPTAIN FANTASTIC	18h00	AQUARIUS VO-ST

Vendredi 11			20h30	MAL DE PIERRES
Samedi 12	17h30	MAL DE PIERRES	20h30	DEEPWATER
Dimanche 13	15h00	MA VIE DE COURGETTE	18h00	LES PÉPITES (Film documentaire)

Mardi 15	Ciné-sénior 14h30 L'ODYSSÉE			
----------	--	--	--	--

Vendredi 18	20h00 LES NOCES DE FIGARO Depuis la scala de milan Opéra (tarif unique 15 euros)			
-------------	--	--	--	--

Samedi 19	17h30	LE CIEL ATTENDRA	20h30	LA FOLLE HISTOIRE DE MAX ET LÉON
-----------	-------	-------------------------	-------	---

Dimanche 20	15h00	IVAN TSAREVITCH ET LA PRINCESSE CHANGEANTE	18h00	FUOCOAMMARE, PAR-DELÀ LAMPEDUSA (Film documentaire)
-------------	-------	---	-------	---

Vendredi 25			20h30	INFERNO
-------------	--	--	-------	----------------

Samedi 26	17h30	INFERNO	20h30	MOI, DANIEL BLAKE
-----------	-------	----------------	-------	--------------------------

Dimanche 27	15h00	RÉPARER LES VIVANTS	18h00	MOI, DANIEL BLAKE VO-ST
-------------	-------	----------------------------	-------	---------------------------------------

